

Lutte contre le dopage

Faits importants et extraits
du Guide du sportif de l'AMA



AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE

franc jeu

Qu'est-ce que l'AMA ?

L'Agence mondiale antidopage (AMA) est une organisation internationale indépendante créée en 1999 pour promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes.

L'AMA a coordonné le développement et l'évolution ultérieure du Code mondial antidopage (le Code).

L'AMA est engagée dans de nombreuses activités importantes, notamment la recherche scientifique et en sciences sociales, l'éducation, la sensibilisation des sportifs, le développement antidopage, ainsi que l'application et la supervision de la mise en place du Code. L'AMA n'est pas une agence de contrôles.

Qu'est-ce que le Code ?

Le Code est un document visant à assurer que les règles antidopage soient harmonisées dans tous les sports et tous les pays.



Qu'est-ce que le dopage ?

Le dopage se définit comme une ou plusieurs violations des règles antidopage suivantes :

- 1 **Présence** d'une substance interdite dans l'échantillon prélevé sur un sportif
- 2 **Usage** ou tentative d'usage d'une substance ou méthode interdite
- 3 **Refus** de se soumettre à un prélèvement d'échantillon après notification
- 4 **Violation** des exigences applicables en matière de localisation des sportifs et contrôles manqués
- 5 **Falsification** de tout élément du contrôle du dopage
- 6 **Possession** d'une substance ou méthode interdite
- 7 **Trafic** d'une substance ou méthode interdite
- 8 **Administration** ou tentative d'administration d'une substance ou d'une méthode interdite à un sportif
- 9 **Complicité** impliquant une violation des règles antidopage
- 10 **Association interdite** avec un membre du personnel d'encadrement qui a été sanctionné

La Liste des substances et méthodes interdites

La Liste s'applique aux sportifs en compétition et hors compétition. L'AMA met à jour la liste chaque année. La version la plus récente est publiée sur notre site Web.

- L'utilisation irresponsable de toute substance ou méthode médicale, diététique ou autre peut vous priver de vos meilleures performances.
- Il est recommandé de faire preuve d'une prudence extrême lors de l'utilisation de compléments alimentaires. Même un complément « naturel » peut contenir une substance interdite.
- Avant de prendre des médicaments/compléments, consultez :
 - la Liste
 - votre organisation nationale antidopage (ONAD)/fédération internationale (FI)
 - un pharmacien ou un médecin



AUT Si vous demandez et obtenez une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) de votre FI (pour les sportifs de niveau international) ou de votre ONAD (pour les sportifs de niveau national), vous pourrez prendre certains médicaments interdits dans des conditions spécifiques.

Contrôles

(Contrôle du dopage)

Voir ci-dessous le guide illustré sur les 11 étapes du contrôle du dopage

Si vous participez à des compétitions de niveau national et/ou international, vous pouvez faire l'objet de contrôles de l'urine et/ou du sang en tout temps et en tout lieu par votre FI, votre ONAD ou une organisation responsable de grandes manifestations. Tous les contrôles sont effectués par des personnes spécialement formées et accréditées pour le contrôle du dopage.

Les contrôles peuvent être réalisés en compétition et hors compétition.

Pourquoi suis-je contrôlé ?

- En compétition, vous pouvez être choisi par sélection aléatoire, par votre classement final ou pour une autre raison particulière.
- Hors compétition, vous pouvez être contrôlé en tout temps, en tout lieu et sans préavis.
- Si vous êtes mineur ou si vous avez un handicap spécifique, vous pouvez demander de légères modifications dans la procédure de prélèvement d'échantillon. Vous pouvez discuter de ces modifications avec l'agent de contrôle du dopage au moment du contrôle.

Tout sur les informations sur la localisation

Si vous êtes identifié dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles, vous devez fournir des informations actualisées et précises sur votre localisation, notamment:

- votre adresse postale
- votre programme et vos sites d'entraînement
- votre programme de compétitions
- vos activités personnelles régulières, telles que travail ou école

De plus, vous devez indiquer un lieu et une période de 60 minutes chaque jour où vous pourrez faire l'objet d'un contrôle. Si vous n'êtes pas présent à l'endroit et à l'heure spécifiés, un contrôle manqué peut être déclaré. Même si vous n'êtes pas dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles, des informations sur votre localisation peuvent vous être demandées.



Facilitation des responsabilités de localisation avec



En tant que sportif, vous pouvez mettre à jour les informations sur votre localisation dans le système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA (ADAMS), où vous pourrez également trouver des informations et des ressources utiles.

Contrôle :

Les 11 étapes du contrôle du dopage

-
- The infographic consists of 11 numbered steps arranged in a circular path around a central silhouette of a person in a white uniform holding a tray. The steps are:
- 1 Sélection du sportif**
Vous pouvez être sélectionné pour un contrôle du dopage en tout temps et en tout lieu.
 - 2 Notification**
Un agent de contrôle du dopage (ACD) ou une escorte vous avertira de votre sélection et vous expliquera vos droits et responsabilités.
 - 3 Présentation au poste de contrôle du dopage**
Vous devez vous présenter immédiatement pour votre contrôle. L'ACD peut vous accorder un délai pour vous présenter, mais uniquement dans certaines circonstances.
 - 4 Équipement pour le prélèvement d'échantillons**
Vous pouvez faire votre choix parmi des équipements de prélèvement scellés individuellement.
 - 5 Votre échantillon**
Il vous sera demandé de fournir un échantillon, sous la surveillance d'un ACD ou d'une escorte. Il peut également vous être demandé de fournir un échantillon de sang.
 - 6 Volume d'urine**
Un volume minimum de 90 ml est requis pour tous les échantillons.
 - 7 Division de l'échantillon**
Votre échantillon sera divisé entre les flacons A et B.
 - 8 Scellage des échantillons**
Vous scellerez les flacons A et B en suivant les instructions de l'ACD.
 - 9 Mesure de la gravité spécifique**
L'ACD mesurera la gravité spécifique de l'échantillon pour s'assurer qu'il ne soit pas trop dilué pour être analysé.
 - 10 Remplissage de votre formulaire de contrôle du dopage**
Vous avez le droit d'écrire des commentaires sur le déroulement de votre session de contrôle du dopage. Assurez-vous que toutes les informations soient correctes, y compris le numéro de code de l'échantillon. Vous recevrez une copie du formulaire de contrôle du dopage.
 - 11 Processus de laboratoire**
Tous les échantillons sont envoyés à des laboratoires accrédités par l'AMA.



Gestion des résultats

Les sanctions pour violation des règles antidopage peuvent aller d'une réprimande à une suspension à vie. La période de suspension peut varier selon le type de violation des règles antidopage, les circonstances du cas, la substance et l'éventuelle répétition de la violation des règles antidopage.

En tant que sportif, vous avez le droit de demander l'analyse de votre échantillon B. Vous avez droit à une audience équitable et vous pouvez faire appel de toute décision liée à un contrôle positif ou de toute sanction qui vous est imposée à la suite d'une violation des règles antidopage.

En cas de divergence entre les renseignements fournis dans ce document et le Code mondial antidopage, **Le Code fera autorité**. Ces renseignements peuvent être modifiés en tout temps. Consultez toujours votre fédération internationale, votre organisation nationale antidopage ou votre fédération nationale pour obtenir les règles antidopage les plus récentes.

Janvier 2015



AMA

wada-ama.org • info@wada-ama.org
facebook.com/wada.ama • twitter.com/wada_ama

Bureau principal

800, place Victoria, bureau 1700, C. P. 120, Montréal, QC, H4Z 1B7, Canada • Tél. : +1.514.904.9232 • Téléc. : +1.514.904.8650

Afrique

Protea Assurance Building, 8th Floor, Greenmarket Square, Le Cap, 8001, Afrique du Sud • Tél. : +27.21.483.9790 • Téléc. : +27.21.483.9791

Asia/Oceania

C/O Japan Institute of Sports Sciences, 3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku, Tokyo, 115-0056, Japon • Tél. : +81.3.5963.4321 • Téléc. : +81.3.5963.4320

Europe

Maison du Sport International, Avenue de Rhodanie 54, 1007 Lausanne, Suisse • Tél. : +41.21.343.43.40 • Téléc. : +41.21.343.43.41

Amérique latine

World Trade Center Montevideo, Tower II, Unit 712, Calle Luis A De Herrera 1248, Montevideo, Uruguay • Tél. : +598.2.623.5206 • Téléc. : +598.2.623.5207

Plus de détails à wada-ama.org